

Mise en place d'ouvrages de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur le bassin-versant d'Ault

Enquête publique janvier-février 2025 Sivom de la région d'Ault

Questions et remarques d'Ault Environnement pour comprendre 25 janvier 2025

Pourquoi le programme ne couvre pas l'ensemble du bassin-versant d'Ault, contrairement à l'étude SOMEA de 2003 et au schéma de gestion des eaux pluviales de 2018-2020 ? Onival, le Bois de Cise et le Deuxième Val en sont exclus. Quand ces secteurs seront-ils traités ?

Pour permettre aux citoyens de se faire une idée sur la pertinence du programme d'action présenté, il manque certaines informations dans le dossier d'enquête publique :

- . L'étude SOMEA de 2003 (texte et plans comprenant un diagnostic et des préconisations sur les pratiques agricoles et sur les aménagements), étude annexée au PLU de 2017
- . L'étude CRDSEA de 2011, « étude hydraulique qui aboutit à des propositions d'aménagements visant à structurer et réduire les écoulements du bassin versant »
- . L'étude de réseaux long terme assainissement et eau pluviale du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard en 2014
- . Le schéma de gestion des eaux pluviales de 2018 (décidé par le SIVOM le 16.12.2016) et celui de 2020
- . Un diagnostic de la capacité et de l'état du réseau d'assainissement des eaux pluviales (envasement, fuites) et une mise à jour du plan AN9d où il y a des inexactitudes, en particulier au Bel Air
- . Les corrections prévues sur les avaloirs d'eau pluviale en ville qui sont mal placés
- . L'état des rejets d'eau pluviale dans les égouts d'eau usée, les corrections effectuées depuis la mise en place du redéploiement du réseau d'assainissement en 2020 et les actions restant à mener
- . Les projets publics de récupération et d'infiltration des eaux de pluie (école,...)
- . Les mesures agroenvironnementales prévues
- . Des précisions sur les différentes strates prévues dans les haies et sur leur taille (épaisseur, hauteur)

Par ailleurs, voici quelques premières remarques et questions :

- . Les haies récemment plantées et les fossés réalisés le long de la voie vélo et du chemin du Bel Air au Bois de Cise n'apparaissent pas sur les plans
- . Le fossé à redents le long du chemin du cimetière vers le RD940 s'arrête au niveau du cimetière. Sur quoi débouche-t-il ? Comment conduit-il vers le bassin d'infiltration situé en dessous du cimetière ?
- . La rue de Paris a été totalement refaite en 2019-2020 sans collecteur d'eau pluviale. La condition pour cela était la réalisation d'un bassin d'infiltration rue Léon Blum qui n'a pas été construit. Quelle solution est envisagée ? Après les travaux de la rue, reste-t-il des raccordements anormaux sur l'égout d'eaux usées d'eaux pluviales provenant des riverains, induisant un risque de débordement d'eaux usées lors d'orages ?
- . Les exutoires rue de la Pêche en dessous de la rue de Saint-Valery ainsi que Boulevard Michel Couillet en dessous de la rue Continentale sont-ils adaptés et en bon état. Des travaux sont-ils prévus pour éviter de nouvelles inondations aux points bas de la rue de Saint-Valery et du boulevard Michel Couillet qui impactent les habitations et la falaise ?